

Dématérialisation du Compte Epargne Temps (CET)

Guide utilisateur - Agents

SRH2D
MISSION SIRHIUS

**secrétariat
général**  **DES MINISTÈRES
ÉCONOMIQUES
ET FINANCIERS**

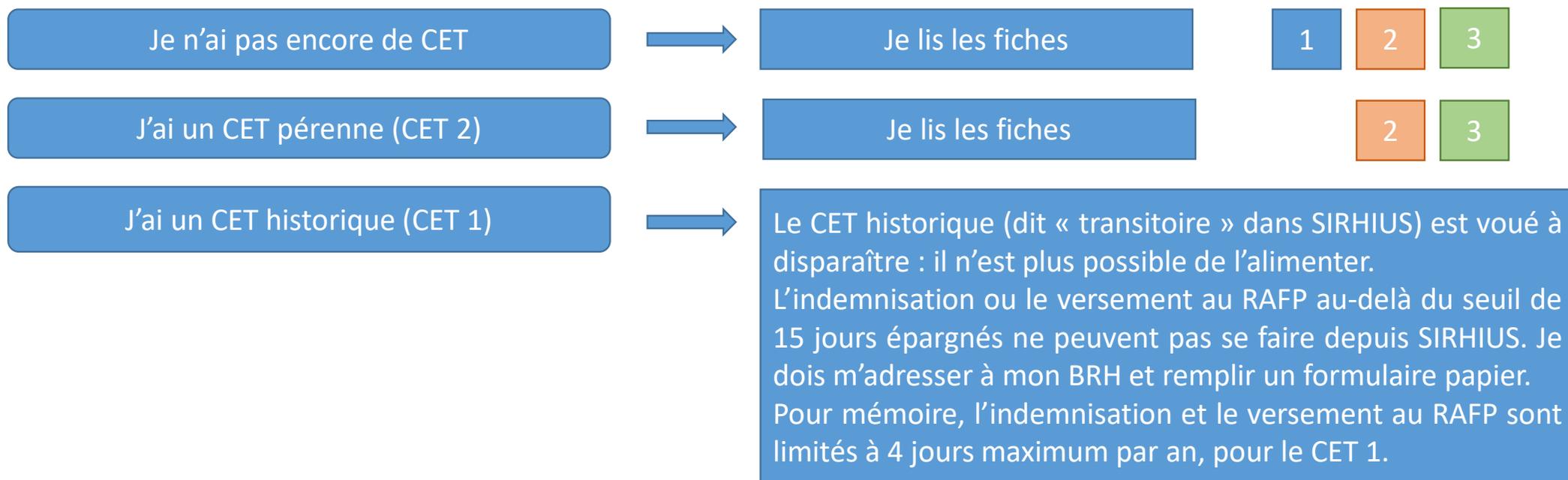
| Novembre 2024

L'ouverture du compte épargne temps (CET), son alimentation et son utilisation doivent être réalisées depuis l'espace « Agent » dans SIRHIUS.

Ce pas-à-pas vise à vous guider pour:

- Fiche 1 : Ouvrir votre CET
- Fiche 2 : Alimenter votre CET
- Fiche 3 : Epargner vos jours, vous faire indemniser ou verser au régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) vos jours épargnés.

Au regard de votre situation, trois fiches sont mises à votre disposition



Suis-je éligible au CET?

Que vous soyez titulaire ou contractuel, vous pouvez ouvrir un CET pour épargner les congés annuels (CA), RTT ou jours de fractionnement que vous n'avez pas pris en N-1 ou entre le 1er et le 31 janvier N.

Sont exclus du CET, les fonctionnaires stagiaires, les agents ayant moins d'un an d'ancienneté dans la fonction publique, les militaires, les magistrats et les apprentis.

Puis-je verser des jours sur mon CET?

Une seule condition pour verser des jours sur mon CET : **avoir pris au moins 20 jours de congés en N-1 (CA/RTT/FRAC confondus).**

Comment utiliser les jours épargnés sur mon CET ?

J'ai trois possibilités.

1. Poser ces jours comme des congés depuis l'espace avec le motif ▼

Si mon CET comprend plus de 15 jours épargnés:

2. Demander à être indemnisé du nombre de jours de mon choix au-delà des 15 jours épargnés.
3. Verser au régime de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP), **pour les agents titulaires uniquement**, le nombre de jours de mon choix au-delà des 15 jours épargnés.

- Je me connecte à l'espace **Agent** puis je clique en suivant **les 5 étapes**. Je peux ouvrir un CET à **tout moment de l'année**.
- Je ne sais plus si j'ai déjà ouvert un CET ? Le message « Aucune mise à jour » signifie que je n'ai pas ouvert de CET.

The screenshot shows the SIRHIUS web interface for an 'Agent'. The top navigation bar includes 'Agent' and 'Expert RH'. The left sidebar contains several menu categories: 'Agent', 'Mes données individuelles', 'Ma gestion des temps & absences', 'Mes positions', 'Ma carrière', and 'Mon compte épargne temps'. Under 'Mon compte épargne temps', the 'CET : Ouverture' option is highlighted. A red arrow labeled '1.' points to this option. The main content area displays 'CET : Ouverture' with an 'Imprimer' button and a 'CET : Situation en vigueur' indicator. Below this, the 'Situation du compte CET' section shows 'Aucune mise à jour'. A blue callout bubble with the text 'Je n'ai pas encore de CET !' points to this message. A red arrow labeled '2.' points to the 'Ouvrir un compte CET' button located below the message.

Etape 1 : je clique sur « CET : ouverture ».

Etape 2 : je clique sur « Ouvrir un compte CET ».

SIRHIUS Bienvenue LARRIEU, Jerome **Agent** **Expert RH**

Communication concernant le traitement des données personnelles de chaque agent.
RGPD

CET : Ouverture Imprimer

1 CET : Situation en vigueur

Situation du compte CET
Aucune mise à jour

Ouverture compte CET
Les champs précédés par (*) sont obligatoires

Date d'effet *

janvier 2024

| lun. | mar. | mer. | jeu. | ven. | sam. | dim. |
|------|------|------|------|------|------|------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29 | 30 | 31 | | | | |

Aujourd'hui : lun., 18 déc 2023

Précédent Soumettre

Etape 3 : je clique sur « Date d'effet »
Un calendrier apparaît.

Etape 4 : je clique sur la date du jour, par défaut.

Etape 5 : je clique sur « Soumettre ».



Mon compte est maintenant créé

Confirmation de l'envoi

Votre action a été prise en compte, les données sont mises à jour.

- L'alimentation du CET est possible jusqu'au **31 janvier N**, avec les jours de congés non pris en N-1.
- Ces jours de congés non pris en N-1 correspondent aux « Congés de report N ».
- Je dois alimenter mon CET avec **TOUS MES CONGES DE REPORT** : les jours non versés sur mon CET seront perdus.

Communication concernant le traitement des données personnelles de chaque agent.
RGPD

CET : Alimentation [Imprimer](#)

CET : Situation en vigueur

Situation du compte CET

| Date d'ouverture | Solde (jours) | Type CET |
|------------------|---------------|--------------------|
| 03/01/2023 | 0 | CET régime pérenne |

Alimenter le compte CET

Ma situation actuelle.

1.

2.

Etape 1 : je clique sur « CET : Alimentation »
La situation de mon CET apparaît.

Etape 2 : je clique sur « Alimenter le compte CET ».

FICHE 2

Comment alimenter mon CET en 5 étapes ?

SIRHIUS Bienvenue Agent Responsable Expert RH

Communication concernant le traitement des données personnelles de chaque agent, [RGPD](#)

CET : Alimentation [Imprimer](#)

1 CET : Situation en vigueur 2 **CET : Alimentation** 3 Synthèse 4 Confirmation

Situation du compte CET

| Date d'ouverture | Solde (jours) | Type CET |
|------------------|---------------|------------------------|
| 15/12/2022 | 12 | CET régime pérenne |
| 01/01/2021 | 10 | CET régime transitoire |

Alimentation sur le CET

Légende : [Modifier](#)

| Type de congés | Année de référence | Droits après modulations | Droits consommés | Droits reportés (droits N-1 reportés sur N) | Solde avant versement sur CET | Nb jours versés sur CET | Actions |
|--|--------------------|--------------------------|------------------|---|-------------------------------|---------------------------------|--------------------------|
| Congés annuels avec traitement | 2023 | 30 | 25 | 5 | 0 | <input type="text" value="0"/> | Modifier |
| Jours de fractionnement | 2023 | 2 | 0 | 2 | 0 | <input type="text" value="0"/> | Modifier |
| Jours ARTT | 2023 | 14 | 11 | 3 | 0 | <input type="text" value="0"/> | Modifier |
| Congés de report (droits N-1 reportés sur N) | 2024 | 10 | 0 | 0 | 10 | <input type="text" value="10"/> | Modifier |

3. [Précédent](#) [Suivant](#)

4.

Etape 3 : je saisis le nombre de jours de congés dans **Nb jours versés sur CET**

Etape 4 : je clique sur « Suivant ».



Dans l'hypothèse où vos derniers congés posés n'auraient pas été validés par votre manager, il faut les déduire de ce nombre.

SIRHIUS Bienvenue **Agent** **Responsable** **Expert RH**

Agent
Accueil
Mes demandes
Mes notifications
Mes tâches
Mes documents
Mes rapports

Mes données individuelles
Modifier mes données
Faire modifier mes données
Historique des affectations
Historique des sanctions
Mes proches

Ma gestion des temps & absences
Absences : saisie
Absences : annulation
Absences : compteurs
Absences : historique
Planning
Planning d'équipe-Agent
Mes pointages
Mes natures d'heures
Anomalies sur temps
Régulariser mes anomalies de temps
Télétravail : initialisation
Télétravail : consultation
Télétravail : fin anticipée
Télétravail ponctuel
Télétravail exceptionnel
Télétravail : annulation

Mes positions
Position

Ma carrière
Historique carrière / contrats

Mon compte épargne temps
CET : Ouverture
CET : Alimentation
CET : Choix d'option
CET : Historique

Mon dossier numérique

Bienvenue

Communication concernant le traitement des données personnelles de chaque agent.
[RGPD](#)

CET : Alimentation [Imprimer](#)

1 CET : Situation en vigueur 2 CET : Alimentation [Synthèse](#) 4 Confirmation

Situation du compte CET

| Date d'ouverture | Solde (jours) | Type CET |
|------------------|---------------|------------------------|
| 15/12/2022 | 12 | CET régime pérenne |
| 01/01/2021 | 10 | CET régime transitoire |

Alimentation sur le CET

| Type de congés | Année de référence | Droits après modulations | Droits consommés | Droits reportés (droits N-1 reportés sur N) | Nb. jours versés sur CET | Solde après versement sur CET | Etat |
|--|--------------------|--------------------------|------------------|---|--------------------------|-------------------------------|---------|
| Congés annuels avec traitement | 2023 | 30 | 25 | 5 | 0 | 0 | |
| Jours de fractionnement | 2023 | 2 | 0 | 2 | 0 | 0 | |
| Jours ARTT | 2023 | 14 | 11 | 3 | 0 | 0 | |
| Congés de report (droits N-1 reportés sur N) | 2024 | 10 | 0 | 0 | 10 | 0 | Modifié |

Votre situation après validation de votre demande

Nouveau solde de votre CET en jours 22

← Votre nouveau solde après alimentation.

Si le nombre de jours inscrits sur le CET est supérieur à 15 jours, vous devez réaliser un choix d'option.

5.

Précédent Soumettre

Etape 5 : je clique sur « Soumettre ».

Mon compte est maintenant alimenté du nombre de jours saisis :

Confirmation de l'envoi

Votre action a été prise en compte, les données sont mises à jour.

Pour modifier ma saisie, je clique sur **CET : Alimentation** et je recommence en modifiant le montant à verser.

SIRHIUS Bienvenue Agent Responsable Expert RH

Agent

- Accueil
- Mes demandes
- Mes notifications
- Mes tâches
- Mes documents
- Mes rapports

Mes données individuelles

- Modifier mes données
- Faire modifier mes données
- Historique des affectations
- Historique des sanctions
- Mes proches

Ma gestion des temps & absences

- Absences : saisie
- Absences : annulation
- Absences : compteurs
- Absences : historique
- Planning
- Planning d'équipe-Agent
- Mes pointages
- Mes natures d'heures
- Anomalies sur temps
- Régulariser mes anomalies de temps
- Télétravail : initialisation
- Télétravail : consultation
- Télétravail : fin anticipée
- Télétravail ponctuel
- Télétravail exceptionnel
- Télétravail : annulation

Mes positions

- Position

Ma carrière

- Historique carrière / contrats

Mon compte épargne temps

- CET : Ouverture
- CET : Alimentation
- CET : Choix d'option**
- CET : Historique

Communication concernant le traitement des données personnelles de chaque agent.
[RGPD](#)

CET : Choix d'option [Imprimer](#)

CET : Situation en vigueur

Situation du compte CET

| Date d'ouverture | Solde (jours) | Type CET |
|------------------|---------------|------------------------|
| 15/12/2022 | 22 | CET régime pérenne |
| 01/01/2021 | 10 | CET régime transitoire |

Rachat de jours CET

Aucune mise à jour

2.  [Choisir une option](#)

1. 

Etape 1 : je clique sur « CET : Choix d'option »
La situation de mon CET s'affiche ; elle a évolué avec l'alimentation.

Etape 2 : je clique sur « Choisir une option ».

Communication concernant le traitement des données personnelles de chaque agent.
RGPD

CET : Choix d'option [Imprimer](#)

CET : Situation en vigueur

Situation du compte CET

| Date d'ouverture | Solde (jours) | Type CET |
|------------------|---------------|------------------------|
| 15/12/2022 | 22 | CET régime pérenne |
| 01/01/2021 | 10 | CET régime transitoire |

Choix d'option pour le CET (régime pérenne)

Mon choix * Modifié

IMPORTANT : Le nombre de jours maintenus sur le CET au titre de l'année ne peut être supérieur à 20 au-delà de 15 jours sur le CET, dans la limite du plafond réglementaire de 70 jours. Modifié

Commentaire du demandeur

Etape 3 : je clique sur le menu déroulant « Veuillez entrer une valeur » pour choisir :

soit d'épargner les jours alimentés
(en respectant les seuils dérogatoires de progression annuelle maximale et de plafond, liés à l'organisation des JOP 2024)

Choix d'option pour le CET (régime pérenne)

Mon choix * Modifié

IMPORTANT : Le nombre de jours maintenus sur le CET au titre de l'année ne peut être supérieur à 20 au-delà de 15 jours sur le CET, dans la limite du plafond réglementaire de 70 jours.

soit d'effectuer un choix d'option (voir p.13).

Etape 4 : je clique sur « Suivant ».

SIRHIUS Bienvenue **Agent** **Responsable** **Expert RH**

Agent

Accueil
Mes demandes
Mes notifications
Mes tâches
Mes documents
Mes rapports

Mes données individuelles
Modifier mes données
Faire modifier mes données
Historique des affectations
Historique des sanctions
Mes proches

Ma gestion des temps & absences
Absences : saisie
Absences : annulation
Absences : compteurs
Absences : historique
Planning
Planning d'équipe-Agent
Mes pointages
Mes natures d'heures
Anomalies sur temps
Régulariser mes anomalies de temps
Télétravail : initialisation
Télétravail : consultation
Télétravail : fin anticipée
Télétravail ponctuel
Télétravail exceptionnel
Télétravail : annulation

Mes positions
Position

Ma carrière
Historique carrière / contrats

Mon compte épargne temps
CET : Ouverture
CET : Alimentation
CET : Choix d'option
CET : Historique

Communication concernant le traitement des données personnelles de chaque agent.
[RGPD](#)

CET : Choix d'option [Imprimer](#)

1 CET : Situation en vigueur

Situation du compte CET

| Date d'ouverture | Solde (jours) | Type CET |
|------------------|---------------|------------------------|
| 15/12/2022 | 22 | CET régime pérenne |
| 01/01/2021 | 10 | CET régime transitoire |

Choix d'option pour le CET (régime pérenne)

Mon choix * Modifié

IMPORTANT : Le nombre de jours maintenus sur le CET au titre de l'année ne peut être supérieur à 20 au-delà de 15 jours sur le CET, dans la limite du plafond réglementaire de 70 jours.

Nombre de jours CET à payer Modifié

Nombre de jours à verser sur le compte RAFF Modifié

Saisir les montants 5.

Commentaire du demandeur

Précédent Suivant

6.

Etape 5 : je saisis les montants des jours à monétiser et/ou à verser au RAFF.

Si vous ne demandez qu'une des deux options, saisir « 0 » dans l'autre case.

Etape 6 : je clique sur « Soumettre ».

Avant de passer à l'étape 7, je vérifie que le nombre de jours affichés correspond à mes choix. Sinon je clique sur « Précédent ».

- Mes données individuelles
 - Modifier mes données
 - Faire modifier mes données
 - Historique des affectations
 - Historique des sanctions
 - Mes proches
- Ma gestion des temps & absences
 - Absences : saisie
 - Absences : annulation
 - Absences : compteurs
 - Absences : historique
 - Planning
 - Planning d'équipe-Agent
 - Mes pointages
 - Mes natures d'heures
 - Anomalies sur temps
 - Régulariser mes anomalies de temps
 - Télétravail : initialisation
 - Télétravail : consultation
 - Télétravail : fin anticipée
 - Télétravail ponctuel
 - Télétravail exceptionnel
 - Télétravail : annulation
- Mes positions
 - Position
- Ma carrière
 - Historique carrière / contrats
- Mon compte épargne temps
 - CET : Ouverture
 - CET : Alimentation
 - CET : Choix d'option
 - CET : Historique
- Mon dossier numérique
 - Consulter mon dossier
 - Déposer une pièce

ATTENTION : cliquer sur soumettre pour valider définitivement l'option

Situation du compte CET

| Date d'ouverture | Solde (jours) | Type CET |
|------------------|---------------|------------------------|
| 15/12/2022 | 22 | CET régime pérenne |
| 01/01/2021 | 10 | CET régime transitoire |

Choix d'option pour le CET (régime pérenne)

Mon choix Rachat de jours et/ou versement sur le compte RAFF et/ou maintien de jours sur le CET Modifié
 IMPORTANT : Le nombre de jours maintenus sur le CET au titre de l'année ne peut être supérieur à 20 au-delà de 15 jours sur le CET, dans la limite du plafond réglementaire de 70 jours.

| Date | Nombre de jours CET à payer | Nombre de jours à verser sur le compte RAFF | Nombre de jours maintenus sur le CET au titre de l'année |
|------------|-----------------------------|---|--|
| 09/01/2024 | 7 | 0 | 3 |

Résumé de mes choix.

Votre situation après validation de votre demande

| Nouveau solde de votre CET en jours | Nouveau solde de votre compte RAFF en jours |
|-------------------------------------|---|
| 15 | 0 |

Calcul des futurs soldes CET et RAFF.

Commentaire du demandeur

Etape 7 : je clique sur « Soumettre ».

Un message me confirme que j'ai bien effectué mon choix d'option :

Confirmation de l'envoi

Votre action a été prise en compte.
 Vous pouvez consulter les détails de vos actions dans la vue Mes demandes.

Je veux modifier mes choix ?
Je m'adresse à mon BRH dans les meilleurs délais.

